

CALENDRIER 2021-2022 – FACULTÉ DE DROIT Premier cycle

	Trimestre automne 2021	Trimestre hiver 2022	Trimestre été 2022	Demi-trimestre mai-juin 2022	Demi-trimestre juillet-août 2022
Journée d'accueil	17 août ³	s/o	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	18 août ⁴	6 janvier	2 mai	2 mai	29 juin
Activités de la Rentrée	1 ^{er} et 2 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	7 septembre	3 janvier	2 mai	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre ¹	21 janvier ¹	21 mai ¹	Durant les 9 premières heures de cours	Durant les 9 premières heures de cours
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre	21 janvier	21 mai	Durant les 9 premières heures de cours	Durant les 9 premières heures de cours
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2022)	21 janvier (stage été 2022)	15 mai (stage automne 2022)	s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	15 novembre ²	15 mars ²	8 juillet ²	Durant les 30 premières heures de cours	Durant les 30 premières heures de cours
Entrevues des stages coopératifs – 1 ^{re} phase	25 octobre au 5 novembre	31 janvier au 11 février	6 au 17 juin	6 au 17 juin	s/o
Entrevues des stages coopératifs – 2 ^e phase	18 et 19 novembre	24 et 25 février	29 et 30 juin	s/o	29 et 30 juin
Fin des stages coopératifs	17 décembre	14 avril	12 août	s/o	s/o
Fin du trimestre	23 décembre	29 avril	19 août	28 juin	19 août
Coupages de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	30 avril et 1 ^{er} mai	27 et 28 août	s/o	27 et 28 août
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 6 septembre Jour de l'Action de grâce : 11 octobre	Vendredi saint : 15 avril Pâques : 16 au 18 avril	Journée nationale des Patriotes : 23 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 1 ^{er} juillet	Journée nationale des Patriotes : 23 mai Journée nationale du Québec : 24 juin	Fête du Canada : 1 ^{er} juillet
Journée réservée aux activités étudiantes	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	25 au 29 octobre	28 février au 4 mars	27 juin au 1 ^{er} juillet	s/o	s/o
Collation des grades Suspension au campus principal seulement	25 septembre 26 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec Suspension au campus principal seulement	s/o	s/o	20 au 23 mai	20 au 23 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers

Note 1 : Ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (article 4.1.5.1 et annexe 6 du Règlement des études)

Note 2 : Les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du Règlement des études

Note 3 : La journée d'accueil est destinée aux étudiantes et étudiants de 1^{ère} année

Note 4 : Le trimestre d'automne pour les étudiantes et étudiants de 1^{ère} année débutera le 18 août alors que le trimestre d'automne pour les étudiantes et étudiants de 2^e, 3^e et 4^e année débutera le 27 août